

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>45647</b>	De <b>M. Bruno Bilde</b> ( Non inscrit - Pas-de-Calais )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale et jeunesse		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale et jeunesse
<b>Rubrique</b> > enseignement maternel et primaire	<b>Tête d'analyse</b> > Fermeture de classe à l'école Lampin à Bully-les-Mines	<b>Analyse</b> > Fermeture de classe à l'école Lampin à Bully-les-Mines.
Question publiée au JO le : <b>14/06/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Bruno Bilde interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la fermeture d'une classe à l'école Lampin à Bully-les-Mines. Le récent projet de carte scolaire proposé par l'inspection d'académie prévoit la fermeture d'une classe à l'école Victoire Lampin à Bully-les-Mines pour la future rentrée scolaire 2022-2023. M. le député partage l'inquiétude et l'incompréhension des enseignants, des élèves et des parents d'élèves. Cette fermeture de classe va avoir d'indéniables répercussions sur la qualité de l'enseignement prodigué aux enfants et signifie des classes surchargées et des suppressions de postes à terme. Depuis plusieurs années, l'État ne tient pas ses engagements et baisse continuellement les moyens alloués à l'éducation des enfants. Ceci est particulièrement regrettable, alors que l'éducation des enfants doit être plus que jamais une priorité nationale. Cette suppression de classe témoigne d'une vision comptable qui touche à l'école, un pilier essentiel du fonctionnement de la République. Il est pourtant indispensable que chacun puisse avoir accès à une éducation de qualité, qu'il soit scolarisé dans une grande métropole ou dans une petite commune du bassin minier. Dans un contexte où l'éducation des enfants doit être la priorité pour construire la France de demain, il lui demande s'il va geler toute suppression de classe et de poste d'enseignant dans la première circonscription du Pas-de-Calais.